

## **Conditions générales de service (Formation professionnelle continue)**

### **PREAMBULE :**

Les présentes conditions générales de service (ci-après désignées « **Conditions Générales de Service** » ou « **CGS** ») ont pour vocation de régir les rapports entre :

CABSOC FORMATION est une marque de la société CABSOC GROUP, société à responsabilité limitée (SARL), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rennes, sous le numéro d'immatriculation 478 808 165 au capital de 1 036 849,00 euros, dont le siège social est situé à la ZI du Plessis Beucher, 35220 Châteaubourg (désignée ci-après « **CABSOC FORMATION** » ou le « **Prestataire** »), d'une part,

Et,

Toute personne physique ou personne morale souscrivant à un ou plusieurs services proposés par le Prestataire (désignée ci-après le « **Client** »),

(Désignées ci-après ensemble les « **Parties** »).

### **Article 1. Objet**

CABSOC FORMATION propose des formations dans le domaine du développement personnel tels que décrit sur les offres disponibles sur le site [www.cabsocformation.com](http://www.cabsocformation.com) (désignés ci-après le(s) « **Service(s)** » ou le(s) « **Prestation(s) de service** »).

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent de plein droit à toute Prestation de service proposée par CABSOC FORMATION. Elles ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la Prestation de service fournie par CABSOC FORMATION au Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Service et les avoir acceptées sans réserve. En effet, celles-ci sont acceptées expressément par le Client au moment de l'acceptation du devis.

### **Article 2. Définitions**

Dans les présentes Conditions générales de service, chacun des termes avec une majuscule conserve la définition qui lui est attribuée ci-après :

- « **Service** » ou « **Prestation de service** » : désigne tout service ou toute prestation de service proposé(e) par CABSOC FORMATION.
- « **Le Site** » : désigne le site internet [www.cabsocformation.com](http://www.cabsocformation.com)
- « **Conditions Générales de Service** » : désignent les présentes conditions.
- « **Contrat** » : désigne l'offre souscrite par le Client au moment de l'acceptation du devis, des présentes Conditions Générales de Service.
- « **Contrat à distance** » : désigne tout contrat conclu entre un professionnel et un Client, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du Client, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat.
- « **Client** » : désigne toute personne physique ou morale qui conclut un Contrat avec CABSOC FORMATION en vue de bénéficier d'un Service.
- « **Consommateur** » : désigne une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.

- « **Force majeure** » : désigne un événement échappant au contrôle d'une des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de ses obligations par cette Partie.
- « **Parties** » : désignent le Prestataire et le Client.
- « **Prestataire** » : désigne CABSOC FORMATION.
- « **Prix** » : désigne la valeur unitaire de(s) Service(s), cette valeur s'entend hors taxe. Ils sont à majorer de 20% TVA
- « **Données personnelles** » : désigne les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la souscription de Service(s) par le Client, au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « **Loi Informatique et Libertés** ») et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « **RGPD** »).

### **Article 3. Documents contractuels**

Le Contrat se compose des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante : le devis, la convention de formation professionnelle, les présentes Conditions générales de service, la facture y afférente. En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Ces documents comprennent l'intégralité des obligations des Parties. Sauf stipulation contraire, tous documents, catalogues, prospectus, pages internet, publicités et notices fournis par CABSOC FORMATION au Client n'ont qu'une valeur informative et indicative, non-contractuelle.

### **Article 4. Conclusion du Contrat**

#### **4.1 Règles générales.**

La souscription de(s) Service(s) proposé(s) par CABSOC FORMATION est exclusivement réservée aux majeurs, mineurs émancipés ou à toute personne, physique ou morale juridiquement capable de souscrire un contrat.

Pour souscrire aux Services proposés par CABSOC FORMATION, le Client prend contact avec le Prestataire via le Site. Le Prestataire contactera le Client afin d'établir un devis.

Il est précisé que les présentes Conditions Générales de Service sont communiquées lors de l'acceptation du devis et ont été portées à la connaissance du Client qui les a acceptées sans réserve.

Toute demande de modification de Service(s) souscrit(s) par le Client doit être soumise à l'acceptation préalable et écrite de CABSOC FORMATION.

En cas d'indisponibilité de Service(s) souscrit(s), CABSOC FORMATION propose au Client **un report du Service(s)** équivalent(s) susceptible(s) de le(s) remplacer. En cas de refus du Client, CABSOC FORMATION procède au remboursement du Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de ce refus.

#### **4.2 Règles applicables aux Consommateurs et aux Contrats à distance.**

CABSOC FORMATION fournit au Client Consommateur un exemplaire daté du Contrat confirmant l'engagement exprès des Parties. Le Client consent expressément à ce que le Contrat soit communiqué sur un support durable électronique.

### **Article 5. Conformité des lieux**

Pour les formations prestées dans les locaux des stagiaires, les entreprises devront respecter la conformité des lieux devant accueillir des formations en matière de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité, de disponibilité des moyens.

### **Article 6. Faculté de rétractation pour les Contrats à distance et les Contrats hors établissement**

En cas de conclusion du Contrat à distance ou hors établissement, le Client Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de la conclusion du Contrat, pour exercer son droit de rétractation, par e-mail avec

accusé réception ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée à CABSOC FORMATION. CABSOC FORMATION remboursera le Client du Prix du Contrat dans les quatorze (14) jours à compter de la réception par CABSOC FORMATION de la demande de rétractation. Est joint en annexe aux présentes le formulaire de rétractation.

Attention, en application de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé dans certaines situations, notamment lorsque la fourniture de Service(s) a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Aussi, suivant l'article L.221-25 du Code de la consommation, lorsque la fourniture de Service(s) a commencé à être exécutée avant la fin du délai de rétractation sur accord préalable exprès du Client, ce dernier versera à CABSOC FORMATION un montant correspondant au Service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionné au prix total du Service convenu dans le Contrat.

#### **Article 7. Refus de commande**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation CABSOC FORMATION, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, CABSOC FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **Article 8. Durée, annulation et résiliation**

##### **8.1. Durée du Contrat.**

La durée du Contrat est annoncée sur l'offre du Site mais aussi sur le devis. Le Client s'engage pour la durée ainsi convenue sauf accord écrit avec CABSOC FORMATION.

##### **8.2 Annulation de Prestation(s) de service**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient plus d'un mois avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée en accord avec l'organisme dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.
- si la formation ne peut être reportée dans les 12 mois qui suivent, une indemnité d'annulation sera due aux conditions suivantes :
  - Annulation plus de 45 jours avant le début de la formation sans frais
  - Annulation entre 45 jours et un mois avant le début de la formation, 50 % du coût de la formation est due
  - Annulation entre 1 mois et 14 jours avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est due
  - Annulation moins de 14 jours avant le début de la formation ou pendant celle-ci, 100 % du coût de la formation est due.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO au titre des frais d'annulation s'ils existent.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, en particulier si le nombre de participants est jugé insuffisant ; en cas d'annulation par l'organisateur, les sommes seront retournés s'il ne peut y avoir de report.

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par téléphone et par mail. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

##### **8.3 Résiliation du Contrat pour faute**

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du Contrat non exécutée dans un délai de quinze (15) jours à compter d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée

par la Partie plaignante, le Contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Le Client restera tenu au paiement de Service(s) d'ores et déjà exécuté(s), ce montant étant proportionné au prix total convenu dans le Contrat.

Par ailleurs, en cas de résiliation intervenant à la suite d'un manquement du Client, celui-ci ne pourra prétendre au remboursement par le Prestataire des sommes déjà versées.

#### **Article 9. Prix et modalités de paiement**

Le prix des Services est fourni au Client par devis et sont exprimés en euros en HT. Ils sont à majorer de 20% TVA. Le paiement du Prix constitue la contrepartie de la fourniture de Service(s) souscrit(s) par le Client.

Toute formation commencée est due en totalité. Les frais de déplacement et de bouche du formateur sont en règle générale à ajouter sauf mention indiquant le contraire.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société CABSOC FORMATION à réception de facture.

#### **Article 10. Règlement par un OPCO**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à CABSOC FORMATION une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si CABSOC FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par CABSOC FORMATION est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

#### **Article 11. Retards et défauts de paiement**

Tout paiement du prix qui n'aurait pas été effectué dix (10) jours après mise en demeure portera de plein droit un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal calculé prorata temporis, chaque mois commencé étant comptabilisé comme mois entier, et cela sans que cette clause empêche l'application de l'article 13 des présentes relatives à la résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations.

#### **Article 12. Obligations du Prestataire**

Les offres disponibles sur le Site détermine(nt) de façon exhaustive le(s) Service(s) souscrit(s) par le Client.

CABSOC FORMATION s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution de(s) Service(s) souscrit(s) par le Client. En outre, CABSOC FORMATION s'engage :

- A assurer le service de formation tels qu'indiqués sur les offres présentes sur le Site.
- A apporter le meilleur soin à l'accomplissement de ses prestations et s'engage à y consacrer les moyens nécessaires. CABSOC FORMATION n'engage pas de garantir de résultat mais de moyens tel qu'indiqué à l'article 13 des présentes CGS.

#### **Article 13. Obligations du Client**

Le Client s'engage à réagir dans les meilleurs délais à toute demande de CABSOC FORMATION relative à l'exécution de(s) Service(s). Le Client reconnaît que son implication et sa collaboration sont nécessaires pour la bonne exécution du Contrat. Tout retard ou défaut de diligence du Client donnera le droit à CABSOC FORMATION de fournir le(s) Service(s) souscrit(s) sans validation du Client, et sans que cette initiative ne puisse constituer une faute de CABSOC FORMATION. Le fait pour CABSOC FORMATION de ne pas reprocher au Client une mauvaise exécution de ses obligations, notamment concernant un retard de paiement du prix, ne pourra pas non plus constituer une faute de CABSOC FORMATION.

Le Client déclare respecter les engagements suivants, notamment à :

- Collaborer activement avec CABSOC FORMATION en lui fournissant les informations nécessaires à l'exécution de(s) Service(s) souscrit(s) ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du Contrat ;
- Informer immédiatement CABSOC FORMATION en cas situations l'empêchant de poursuivre la formation ;
- Conserver sous sa seule responsabilité et pour le(s) seul(s) usage(s) prévu(s) par le Contrat, les contenus communiqués par CABSOC FORMATION qui sont couverts par des droits de propriété intellectuelle détenus par CABSOC FORMATION ou des tiers ;
- Conserver sous sa seule responsabilité et pour le(s) seul(s) usage(s) prévu(s) par le Contrat, les contenus communiqués et produits par CABSOC FORMATION ;
- Ne pas enregistrer, diffuser et/ou capter, sans l'autorisation préalable expresse de CABSOC FORMATION, tout contenu fourni par CABSOC FORMATION dans le cadre de(s) Service(s).

#### **Article 14. Délais d'exécution de(s) Service(s)**

CABSOC FORMATION s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à l'exécution de(s) Service(s) souscrit(s) par le Client, mais n'est tenu à aucune obligation de délais, sauf mention particulière sur le descriptif de l'offre en ligne sur le Site.

Pour les stages en inter-entreprises ; sur le site internet, lorsqu'un délai est mentionné, il n'est exprimé qu'à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité ou résiliation du Contrat par le Client.

#### **Article 15. Responsabilité**

Les contenus fournis par CABSOC FORMATION dans le cadre de la souscription de(s) Service(s) sont l'expression d'un point de vue intellectuel et CABSOC FORMATION fera ses meilleurs efforts pour fournir des contenus adaptés aux besoins exprimés par le Client. CABSOC FORMATION ne garantit en aucun cas le Client de la réussite des objectifs (par exemple, concours, entretiens) qu'il s'est fixés en souscrivant le(s) Service(s) de CABSOC FORMATION et n'est tenu à aucune obligation de résultat.

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, la Partie lésée sera en droit d'obtenir la réparation du préjudice direct dont elle aura la charge d'apporter la preuve.

Il est précisé que la responsabilité de CABSOC FORMATION ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, du fait du Client. De plus, sa responsabilité ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de Force majeure. La responsabilité de CABSOC FORMATION ne saurait notamment être retenue, dans le cas où l'exécution des) Service(s) serait empêchée ou retardée.

En cas de mauvaise exécution de(s) Service(s) imputable à CABSOC FORMATION, seul le préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect, sera indemnisé par CABSOC FORMATION au Client.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourrait être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité à cinquante (50) % du Service payé au cours des 12 mois précédents la réalisation du dommage direct et certain imputable au Prestataire.

#### **Article 16. Propriété Intellectuelle**

CABSOC FORMATION déclare et garantit être régulièrement et valablement détenteur des droits sur les contenus communiqués au Client dans le cadre de l'exécution du Contrat.

A l'inverse, le Client s'engage à utiliser sous sa seule responsabilité et pour le(s) seul(s) usage(s) prévu(s) par le Contrat, les contenus communiqués par CABSOC FORMATION et couverts par des droits de propriété intellectuelle, que ces droits soient détenus par des tiers ou par CABSOC FORMATION.

Le Client reconnaît expressément que les Services, le savoir-faire de CABSOC FORMATION, ses sites internet et leurs développements ou ses marques font l'objet d'une protection légale, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, CABSOC FORMATION conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments protégés ou protégeables, tels que les contenus textuels et graphiques mais également sur la structure, le code ou encore le nom de domaine de ses sites internet et leurs développements.

Le Contrat n'emporte aucun transfert de propriété desdits droits au profit du Client. De la même manière, CABSOC FORMATION reste titulaire de l'ensemble des droits attachés aux Services, et à tout autre contenu communiqué au Client dans le cadre de l'exécution du Contrat.

#### **Article 17. Traitement de données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « loi Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD », les Données personnelles demandées au Client sont nécessaires à l'exécution du Contrat et à l'établissement des factures.

Pendant cette période, CABSOC FORMATION met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des Données personnelles du Client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés notamment.

L'accès aux Données personnelles est strictement limité au personnel et, le cas échéant, aux prestataires de CABSOC FORMATION, chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion du Contrat et du paiement des factures y afférentes.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, CABSOC FORMATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données du Client sans son consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'une obligation légale ou réglementaire ou d'un motif légitime.

Les Données personnelles du Client seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du Contrat, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur et sous réserve du respect des obligations légales qui sont imposées à CABSOC FORMATION dans le cadre de son activité, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité (le cas échéant) et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ces droits peuvent être exercés dans les conditions et selon les modalités définies dans la politique de confidentialité de CABSOC FORMATION consultable via le lien suivant : Politique de confidentialité CABSOC FORMATION.

Le Client peut également s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de régulation chargée de faire respecter la réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, par internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par voie postale à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX.

#### **Article 18. Assurance**

CABSOC FORMATION déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution des Services par son personnel et ses collaborateurs. CABSOC FORMATION s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée du présent Contrat et à en apporter la preuve sur demande de l'autre Partie.

#### **Article 19. Cession du contrat**

CABSOC FORMATION se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du Contrat.

Toute cession du Contrat par le Client est soumise à l'autorisation préalable expresse de CABSOC FORMATION.

**Article 20. Modification des Conditions générales de service**

CABSOC FORMATION se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Services. Dans une telle hypothèse, le Client sera informé par CABSOC FORMATION.

Les CGS applicables sont celles en vigueur lors de la souscription de l'offre sur le Site.

**Article 21. Communication**

CABSOC FORMATION pourra à l'occasion de manifestations, notamment lors d'événements professionnels dédiés, ou pour la promotion de(s) Service(s), se prévaloir des Services fournis au Client, sauf opposition expresse du Client.

**Article 22. Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables dans les cas où la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de Force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

De convention expresse, constitue un cas de Force majeure, les perturbations du réseau de télécommunication ainsi que toute indisponibilité imputable à des causes étrangères à CABSOC FORMATION ou hors de son contrôle.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la Force majeure si elle est temporaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties.

**Article 23. Imprévision**

Les Parties excluent expressément l'application du régime légal de l'imprévision.

**Article 24. Non sollicitation personnelle**

Le Client renonce expressément, pendant la durée d'exécution du Contrat et pendant six (6) mois suivant son terme, pour quelque cause que ce soit, à engager ou faire travailler, directement ou indirectement par personne interposée, tout collaborateur du Prestataire ayant participé à l'exécution du Contrat, quelle que soit sa spécialisation.

Tout manquement à cette obligation expose le Client à payer immédiatement au Prestataire, une indemnité égale au montant du Prix du Contrat, sans préjudice de dommages et intérêts.

**Article 25. Confidentialité**

Chacune des Parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre de la conclusion et/ou de l'exécution du Contrat, quel que soit le mode de communication desdites informations.

Sont considérées comme confidentielles par nature toute information commerciale, financière ou technique qui ne serait pas dans le domaine public. La Partie émettrice des informations confidentielles est considérée comme étant seule détentrice de tous droits sur ces informations confidentielles. Les Parties s'engagent à n'utiliser les informations, données et documents visés aux présentes que pour l'exécution de leurs engagements respectifs au titre des présentes Conditions générales de service ou sur réquisition valable des autorités compétentes.

En cas de violation de la présente obligation par l'une des Parties, l'autre Partie pourra résilier dans les conditions stipulées à l'article 7.3 des présentes, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront éventuellement être

demandés.

**Article 26. Notification**

Le Client reconnaît avoir eu communication, avant acceptation du devis, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGS et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

Le fait pour le Client, de souscrire des Services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions générales de service et obligation de paiement des Services souscrits, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

**Article 27. Nullité**

La nullité d'une ou plusieurs clauses des présentes ne pourra en aucun cas entraîner la nullité des Conditions générales de service dans leur intégralité. CABSOC FORMATION modifiera en conséquence toute stipulation ou tout terme invalide ou non applicable, afin de le rendre valide ou applicable.

**Article 28. Droit applicable**

Les présentes CGS sont régies et interprétées conformément au droit français.

Néanmoins, si la loi applicable au pays de résidence du Client est plus avantageuse que celle du droit français, le Client peut bénéficier de la protection de son pays de résidence. Il a en outre la possibilité de recourir au tribunal compétent de son lieu de résidence pour faire valoir ses droits.

La tentative de résolution amiable devra être adressée à CABSOC FORMATION, soit :

- Adresse : ZI du Plessis Beucher 35220 Chateaubourg
- Téléphone : 0622482442
- Email : fcabanis@cabsoc.com

Si la tentative de résolution amiable ne donnait pas satisfaction, le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM) – Médiation de la Consommation pour toute contestation au sujet d'un Service souscrit auprès de ML Formation, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande. Pour connaître ces conditions et contacter la CNPM, le Client peut se rendre sur le site : <https://www.cnpm-mediation.org/> ou la contacter par voie postale à l'adresse suivante : CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond.

Par ailleurs, la Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement extrajudiciaire des litiges qui permet aux Clients de régler dans un premier temps par voie extrajudiciaire des différends en rapport avec leurs commandes en ligne. Lien vers la plateforme de règlement en ligne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](https://ec.europa.eu/consumers/odr/)

**Article 29. Droit applicable**

**29.1 Règles générales**

Les présentes Conditions générales de Services sont régies et interprétées conformément à la loi française.

L'élection de domicile est faite à l'adresse postale du siège social de CABSOC FORMATION, indiqué en bas des présentes CGS.

**29.2 Dispositions propres aux Clients Consommateurs.**

Les présentes CGS sont régies et interprétées conformément au droit français.

**Néanmoins, si la loi applicable au pays de résidence du Client Consommateur est plus avantageuse que celle du droit français, le Client Consommateur peut bénéficier de la protection de son pays de résidence. Il a en outre la possibilité de recourir au tribunal compétent de son lieu de résidence pour faire valoir ses droits.**

La tentative de résolution amiable devra être adressée à CABSOC FORMATION, soit :

- Adresse : ZI du Plessis Beucher, 35220 Chateaubourg  
Téléphone : 0622482442  
Email : [fcabanis@cabsoc.com](mailto:fcabanis@cabsoc.com)

Si la tentative de résolution amiable ne donnait pas satisfaction, le Consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM) – Médiation de la Consommation pour toute contestation au sujet d'un Service souscrit auprès de CABSOC FORMATION, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande. Pour connaître ces conditions et contacter la CNPM, le Consommateur peut se rendre sur le site : <https://www.cnpm-mediation.org/> ou la contacter par voie postale à l'adresse suivante : CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond.

**Par ailleurs, la Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement extrajudiciaire des litiges qui permet aux Consommateurs de régler dans un premier temps par voie extrajudiciaire des différends en rapport avec leurs commandes en ligne. Lien vers la plateforme de règlement en ligne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](https://ec.europa.eu/consumers/odr/)**

Annexe : Modèle de formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de :

La société CABSOC FORMATION, société à responsabilité limitée (SARL), dont le siège social est situé à la ZI du Plessis Beucher, 35220 Chateaubourg

Je vous notifie par la présente ma rétractation du Contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Souscrite le (\*)/reçu le (\*) :

Nom du Client :

Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.